

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **8^e** jour du mois de **décembre** de l'an **2025**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. François Pinard, maire
M. Alain Côté, conseiller
M. Sylvain Crête, conseiller
Mme Sarah Levasseur, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Sabrina Lareau, conseillère
Mme Maryline Royer, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-12-207

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Alain Côté
Appuyé par Sarah Levasseur
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025
2. **RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 4.1. Adoption des comptes à payer – Novembre 2025
 - 4.2. Journal de facturation – Novembre 2025
 - 4.3. Calendrier des séances 2026
 - 4.4. Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux
 - 4.5. Affectation des dépenses prévues au budget 2025
 - 4.6. Trio Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2026
 - 4.7. Radio CJAN 99.3 – Achat d'une banque de messages radio pour l'année 2026
 - 4.8. Répartition des comités et dossiers non attribués
 - 4.9. JEVI- Adhésion 2026
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1. Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2026
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Renouvellement de l'entente incendie avec la Municipalité de Wotton
 - 6.2. Schéma de couverture de risque incendie – Plan de mise en œuvre 2024
 - 6.3. Arrêt des démarches avec la Municipalité de Stoke pour le Service incendie

7. **TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1. Liste des permis émis du mois de novembre 2025
 - 9.2. Entente intermunicipale avec la Municipalité de Ham-Sud relative à l'application des règlements d'urbanisme et à ceux relatifs à l'environnement
 - 9.3. Nomination d'un inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.4. Adhésion 2026 à la COMBEQ
 - 9.5. Rapport d'activités 2025 de l'agente de développement en communication
10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. Embauche au poste d'entretien à la patinoire
 - 10.2. Entente de développement culturel de la MRC des Sources – Dépôt d'un projet dans l'enveloppe dédiée aux bibliothèques
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1. Copie de la correspondance
13. **VARIA**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2025-12-208

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. FRANÇOIS PINARD, MAIRE

M. Pinard a participé à des rencontres de la MRC des Sources ainsi qu'à la séance de novembre. Il a également fait une animation avec les enfants de l'école primaire dans le cadre des mardis passions.

MME SARAH LEVASSEUR, CONSEILLÈRE

Le conseil a eu une rencontre pour la présentation des règlements d'urbanisme et il est prévu d'en tenir une avec les membres du CCU.

M. ADRIEN BEAUDOIN, CONSEILLER

La prochaine rencontre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux est la semaine prochaine.

MME SABRINA LAREAU, CONSEILLÈRE

Mme Lareau a eu la présentation de ses dossiers et prévoit rencontrer Mme Burelle pour le comité de la politique familiale et MADA ainsi que Mme Tison pour la bibliothèque.

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Nom	Sujet
Martine Lanctôt	Assemblée générale annuelle du P'tit Bonheur
Christiane Bonneau	Répartition des dossiers auprès des membres du conseil
Robert Turcotte	Projet d'égout et service incendie

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**2025-12-209****4.1 Adoption des comptes à payer – Novembre 2025***Il est proposé par Sabrina Lareau**Appuyé par Alain Côté**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 8 au 28 novembre 2025 au montant de trente-quatre mille trois cent dix-sept dollars et quatre cents (34 317,04 \$).

ADOPTÉE**4.2 Journal de facturation – Novembre 2025**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de novembre 2025.

2025-12-210**4.3 Calendrier des séances 2026***Il est proposé par Sabrina Lareau**Appuyé par Maryline Royer**Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des séances du conseil municipal 2026 suivant :

Séance
12 janvier 2026
2 février 2026
2 mars 2026
13 avril 2026
4 mai 2026
1 ^{er} juin 2026
6 juillet 2026

10 août 2026
14 septembre 2026
12 octobre 2026
2 novembre 2026
7 décembre 2026

QUE l'heure des séances ordinaires du conseil municipal soit 19 h et que le lieu des séances soit le Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon.

ADOPTÉE

2025-12-211

4.4 Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil municipal et les employés municipaux

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre de dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux pour l'année 2025 et mentionne qu'aucun don ou avantage n'a été reçu.

2025-12-212

4.5 Affectation de dépenses prévues au budget 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu que certaines dépenses seraient affectées au surplus libre durant l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont la refonte des règlements d'urbanisme, l'aménagement d'une porte et fenêtres au bureau municipal, l'acquisition d'ordinateurs, le remplacement de ponceaux et l'accompagnement professionnel pour le Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 prévoyait également un vingt et un mille dollars (21 000 \$) d'affectation au Fonds de roulement pour les travaux de portes et fenêtres, l'acquisition d'ordinateurs et le projet de remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 prévoyait également cinq mille dollars (5 000 \$) d'affectation au Fonds élection pour la tenue des élections générales municipales 2025;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun d'affecter les montants réels à ces surplus affectés et au Fonds prévus aux différents projets, notamment lors de dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT QUE pour le projet des infrastructures informatiques, un solde affecté ne sera pas utilisé et qu'il est souhaité que ces fonds retournent au surplus libre;

CONSIDÉRANT QU' un solde est à être affecté pour la réserve de la vidange des fosses septiques;

***Il est proposé par Alain Côté
Appuyé par Sarah Levasseur
Et unanimement résolu par les membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

QU' une dépense réelle de soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante-trois dollars et soixante-neuf cents (77 553,69 \$) soit affectée comme suit :

Projet	Montant	Affectation de la dépense
Refonte des règlements d'urbanisme	49 586,92 \$	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000,00 \$: Fonds de développement • 15 000,00 \$: Surplus non affecté • 6 272,82 \$: Surplus affecté • 18 314,10 \$: Budget d'opération
Acquisition d'ordinateurs	2 183,64 \$	Fonds de roulement
Étude d'opportunité SSI	3 888,34 \$	Fonds de développement
Aménagement d'une porte et fenêtres	5 936,21 \$	Fonds de roulement
Remplacements de ponceaux	15 564,88 \$	<ul style="list-style-type: none"> • 12 500 \$: Fonds de roulement • 3 064,88 \$: budget d'opération
Élections générales	5 000 \$	Fonds élections

QUE cette dépense comprend les factures des fournisseurs suivants :

Icarium Groupe-conseil (Étude d'opportunité SSI)

- 648
- 684
- 710

Consultants GTE (Refonte des règlements d'urbanisme)

- 25-006
- 25-029
- 25-036
- 25-047
- 25-050
- 25-053
- 25-058
- 25-063
- 25-069

Informatique ASR (Acquisition d'ordinateurs)

- 13492

Services EXP (Remplacement de ponceaux)

- 883433
- 888258
- 895011
- 905453
- 913064
- 920262

Vaillancourt Portes et fenêtres (Aménagement d'une porte et fenêtres)

- 2039-VC

QUE le Fonds de roulement soit remboursé sur une période de quatre ans au montant de cinq mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-seize cents (5 154,96 \$), soit jusqu'en 2029.

QUE le surplus affecté non utilisé pour les infrastructures informatiques de trois mille soixante-cinq dollars et trente-neuf cents (3 065,39 \$) soit transféré au surplus libre.

QUE le solde de trois mille neuf cent soixante-douze dollars (3 972 \$) pour la vidange des fosses septiques soit affecté au Fonds de la réserve de la vidange des fosses septiques.

ADOPTÉE

2025-12-213

4.6 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2026

CONSIDÉRANT QUE le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi apporte plus d'emplois étudiants dans la région;

CONSIDÉRANT QU' il aide les jeunes à acquérir de l'expérience et donne un bon départ sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QU' il favorise le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région et valorise l'emploi étudiant;

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe financièrement en accordant un montant de mille deux cents dollars (1 200 \$) à Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2026.

QUE ce montant soit pris dans le budget d'opération 2026 de la Municipalité.

ADOPTÉE

2025-12-214

4.7 Radio CJAN 99.3 – Achat d'une banque d'heure de messages radio pour l'année 2026

CONSIDÉRANT la proposition publicitaire de la radio CJAN 99.3 pour l'année 2026;

Il est proposé par Alain Côté

Appuyé par Sarah Levasseur

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte et achète la proposition 2, soit une banque de cent soixante-quinze (175) messages de vingt (20) secondes pour un montant de mille huit cent vingt-cinq dollars (1 825 \$), taxes en sus.

QUE cette dépense soit dans le budget 2026 de la Municipalité.

ADOPTÉE

2025-12-215

4.8 Répartition des comités et dossiers non attribués

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent nommer les représentants du comité culturel et du comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la personne représentant le dossier de sécurité incendie soit le maire de la Municipalité;

*Il est proposé par Sarah Levasseur
Appuyé par Maryline Royer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE le conseil municipal nomme Mme Sarah Levasseur, M. Sylvain Crête et Mme Maryline Royer représentant et représentantes du comité de démolition.

QUE le conseil municipal nomme Mme Sarah Levasseur, Mme Sabrina Lareau et M. Alain Côté représentant et représentantes du comité culturel.

QUE le dossier de sécurité incendie soit réattribué au maire, M. François Pinard.

ADOPTÉE

2025-12-216

4.9 JEVI – Adhésion 2026

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention au suicide JEVI offre des services gratuitement pour la communauté estrienne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance travaille activement à faire diminuer le taux de suicide en Estrie comme partout ailleurs au Québec;

*Il est proposé par Alain Côté
Appuyé par Sabrina Lareau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la somme de deux cents dollars (200 \$) au Centre de prévention du suicide JEVI pour la campagne 2026.

QUE cette dépense soit affectée au budget d'opération 2026.

ADOPTÉE

5 LÉGISLATION

2025-12-217

5.1 Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2026

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Cain Lamarre pour des services professionnels juridiques pour l'année 2026;

*Il est proposé par Sabrina Lareau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille recoure aux services du cabinet Cain Lamarre avec banque de quinze (15) heures pour des services professionnels juridiques pour l'année 2026 au coût de trois mille trois cent soixantequinze dollars (3 375 \$), taxes en sus.

QUE cette dépense soit mise au budget d'opération 2026.

ADOPTÉE

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-12-218

6.1 Renouvellement de l'entente de fourniture incendie avec la Municipalité de Wotton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille et la Municipalité de Wotton ont une entente de fourniture de service incendie depuis 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entente permet de répondre efficacement aux besoins en matière incendie sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prend fin le 31 décembre 2025 et qu'il est opportun de la renouveler pour une période de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, afin de respecter les obligations en matière incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a transmis un budget prévisionnel pour ce service en 2026;

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente selon les conditions et le budget prévisionnel établis pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

QUE le maire, M. François Pinard, et la direction générale, Mme Julie Vaillancourt, soient autorisés à signer tous les documents concernant cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

QUE les administrations ainsi que les conseils municipaux s'engagent à travailler sur la mise en place d'une entente permanente, soit par une fourniture de services complète ou par une délégation de compétence de Saint-Camille à Wotton durant l'année 2026.

ADOPTÉE

2025-12-219

6.2 Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendies – Adoption an 4

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par Alain Côté

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil adopte le rapport d'activités annuel 2024 produit en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour le schéma de couvertures de risques dont copie sera envoyée au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2025-12-220

6.3 Arrêt des démarches avec la Municipalité de Stoke pour le Service incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a entrepris des démarches avec la Municipalité de Stoke en décembre 2024 pour une entente de desserte incendie;

CONSIDÉRANT QUE le dossier n'a pas cheminé comme souhaité;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau conseil souhaite revoir son orientation au niveau de l'incendie avant d'engager trop de frais;

Il est proposé par Sarah Levasseur

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal arrête les démarches avec la Municipalité de Stoke pour la mise en place d'une entente de desserte incendie, notamment avec le service juridique pour la rédaction de l'entente.

QUE la direction générale avise la Municipalité de Stoke dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

7 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de novembre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés au mois de novembre 2025.

2025-12-221

9.2 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Ham-Sud relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud et la Municipalité du canton de Saint-Camille désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* pour conclure une entente relative au service d'inspection en bâtiment et en environnement;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Alain Côté
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE ce conseil autorise la conclusion d'une entente relative au service d'inspection en bâtiment et en environnement avec la Municipalité de Ham-Sud.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2025-12-222

9.3 Nomination d'un inspecteur en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a besoin d'une ressource interne en matière d'inspection municipale en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a approché la Municipalité du canton de Saint-Camille pour offrir un poste conjointement;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché et que nous avons reçu des candidatures, dont une qui s'est démarquée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'appliquer certains règlements provinciaux, dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale doit, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*, désigner une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et suivants de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE la personne chargée d'appliquer les règlements d'urbanisme est l'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement est donc, par le fait même, le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE certaines lois provinciales et certains règlements qui en découlent réfèrent à la notion de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

*Il est proposé par Sabrina Lareau
Appuyé par Maryline Royer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la Municipalité embauche M. Jimmy Gaulin selon les conditions de la Politique des conditions de travail des employés municipaux de Saint-Camille.

QUE Monsieur Jimmy Gaulin soit désigné au titre d'inspecteur en bâtiment et environnement aux fins d'application des règlements d'urbanisme et de ce fait est le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* appliquant les différents règlements municipaux qui réfèrent au titre d'Inspecteur et les différents règlements provinciaux dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

QUE Monsieur Jimmy Gaulin soit désigné pour appliquer le Règlement de nuisances de la municipalité et tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et suivant de la LCM.

ADOPTÉE

2025-12-223

9.4 Adhésion 2026 à la COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ est l'organisme qui regroupe les officiers municipaux comme les inspecteurs et cadres œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre des formations à des prix compétitifs lorsque nous sommes membres;

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre beaucoup d'information dans le domaine du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir ces outils à l'inspecteur en bâtiment et environnement en fonction;

Il est proposé par Sylvain Crête

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal accepte l'adhésion 2025 à la COMBEQ au montant de trois cent quatre-vingts dollars (380 \$), taxes en sus.

QUE cette adhésion soit au nom de M. Jimmy Gaulin, inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

2025-12-224

9.5 Rapport d'activités 2025 de l'agente de développement en communication

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport des activités de l'année en cours à la MRC des Sources pour le poste d'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2025 de l'agent de développement en communication;

*Il est proposé par Alain Côté
Appuyé par Sabrina Lareau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE le conseil accepte et adopte le rapport d'activités 2025 de l'agente de développement en communication de la Municipalité.

QUE le conseil autorise la direction générale à transmettre ce rapport à la MRC des Sources.

QUE le conseil remercie Mme Émilie Burelle pour le travail accompli durant l'année en cours ainsi que pour sa précieuse collaboration auprès de nos partenaires.

ADOPTÉE

10 LOISIRS ET CULTURE

2025-12-225

10.1 Nomination au poste de préposée à l'entretien de la patinoire

*Il est proposé par Maryline Royer
Appuyé par Sabrina Lareau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE le conseil municipal nomme Mme Adèle Bourque comme préposée à l'entretien de la patinoire pour la saison 2025-2026.

ADOPTÉE

2025-12-226

10.2 Entente de développement culturel de la MRC des Sources – Dépôt d'un projet dans l'enveloppe dédiée aux bibliothèques

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources a convenu d'une Entente de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) pour les années 2025 à 2027;

ATTENDU QUE l'objectif 2 de l'EDC de la MRC des Sources est d'*Augmenter le taux de fréquentation des bibliothèques municipales;*

ATTENDU QUE l'action 2.2 prévue à l'objectif 2 de l'EDC de la MRC des Sources est de *Bonifier le nombre d'activités culturelles offertes aux bibliothèques des municipalités de Danville, Wotton, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Saint-Adrien et Ham-Sud incluant l'achat de matériel en lien avec l'activité (s'il y a lieu);*

ATTENDU QU'un montant de mille cent vingt-neuf dollars et cinquante cents (1 129,50 \$) par année est attribué à chacune des bibliothèques des municipalités susmentionnées dans le cadre de l'action 2.2 de l'EDC de la MRC des Sources;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire réaliser le projet intitulé *Animations et médiation culturelle à la bibliothèque de Saint-Camille* dans le cadre de l'action 2.2 de l'EDC de la MRC des Sources pour l'année 2025;

ATTENDU QUE ce projet consiste à « renforcer l'offre d'animation culturelle de la bibliothèque de Saint-Camille en proposant des activités diversifiées et inclusives. Il vise à accroître la fréquentation en rejoignant familles, jeunes et aînés, tout en consolidant la bibliothèque comme troisième lieu, dans le cadre d'une démarche déjà entamée de médiation culturelle et en soutenant sa mise en œuvre, et qu'il répond à l'objectif 2 de l'EDC de la MRC des Sources;

ATTENDU QUE le budget total du projet est de mille quatre cent quatre-vingts dollars (1 480 \$);

*Il est proposé par Sylvain Crête
Appuyé par Alain Côté
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille propose le projet *Animations et médiation culturelle à la bibliothèque de Saint-Camille* dans le cadre de l'action 2.2 de l'EDC de la MRC des Sources pour l'année 2025.

QUE la Municipalité demande un soutien financier de mille cent vingt-neuf dollars et cinquante cents (1 129,50 \$) pour la réalisation du projet.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions d'octroi de l'aide financière.

QUE la directrice générale de la Municipalité soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Nom	Sujet
Christiane Bonneau	Service incendie
Denis Clément	Poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
Robert Turcotte	Achat messages radio à CJAN

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

2025-12-227

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Maryline Royer
Appuyer par Sabrina Lareau*

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 28.

ADOPTÉE

M. François Pinard
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

François Pinard
Maire